

Rééchelonnement de la dette

La dette étrangère est l'un des éléments que la Pologne doit régler au plus vite. Au cours des années 1970, le gouvernement communiste a essayé de régler ses problèmes économiques par le biais d'emprunts et de nombreux pays occidentaux ainsi que d'institutions commerciales de prêts n'ont été que trop empressés de satisfaire à ces besoins. Il en résulte, qu'au début des années 80 le gouvernement polonais doit plus de 25 milliards de dollars US à l'Occident. De mauvais investissements conjugués à l'incertitude économique, à la Loi martiale et à la stagnation économique ont rendu impossible le remboursement de la dette. La dette a continué de faire boule de neige en accumulant des intérêts et a atteint environ 45 milliards de dollars au début de 1991.

La dette extérieure de la Pologne se départage en deux catégories : environ 34 milliards sont dus à des gouvernements occidentaux et le reste est dû à des banques commerciales. Jusqu'en novembre 1989, la Pologne a réussi à rembourser les emprunts bancaires et à les maintenir à des niveaux raisonnables. Les dettes officielles, par contre, s'étaient démesurément accrues.

La Pologne a pris contact avec quelques gouvernements occidentaux créditeurs (ceux du Club de Paris) et a demandé l'annulation de 80 % de la dette. Une entente a été conclue, suite à de longues et ardues négociations, le 19 avril 1991. Les membres du Club de Paris ont accepté une réduction de 50 % de la valeur nette de la dette officielle. Dans ce total, les créditeurs ont eu le choix de trois options :

- d'annuler partiellement la dette
- d'accepter des paiements d'intérêts plus faibles et de laisser la valeur nominale de la dette intacte; ou
- de permettre une réduction des remboursements d'intérêts conjuguée à une transformation des intérêts en capital.

Cet accord a créé deux paliers d'allègement de la dette. Le premier, qui compte pour environ 30 % de la réduction de la valeur actuelle nette, couvre la période allant jusqu'au 31 mars 1994 et signifie la réduction des paiements de la Pologne de 70 à 80 %. Ceci répond au besoin qu'a le gouvernement polonais en cette période de stabilisation de son économie. Le montant de remboursement des intérêts augmentera au cours de la quatrième année de l'accord et les concessions relatives au service de la dette atteindront une moyenne de 30 à 40 %.

Aux termes de cet accord, la Pologne paiera environ 0,5 milliard de dollars US à ses créditeurs officiels en 1992 et 1993. Les remboursements annuels augmenteront ensuite pour atteindre environ 0,9 à 1,5 milliard. Ce qui est nettement plus avantageux que de devoir rembourser, si cet accord n'avait pas existé, 7 milliards de dollars US tous les ans.

Alors que l'accord de la Pologne avec le Club de Paris réussit à alléger le fardeau de la dette, il laisse deux problèmes non résolus. La Pologne doit environ 10,5 milliards de dollars US aux banques commerciales occidentales (le Club de Londres) qui n'a accepté aucune forme de réduction. Enfin, les relations de la Pologne avec ses anciens partenaires du CAEM doivent être examinées. Fin 1991, il a été estimé que la Pologne devait un total légèrement inférieur à un milliard de roubles transférables à ses anciens partenaires du bloc soviétique à l'exclusion des États qui ont succédé à l'Union soviétique. La dette de la Pologne à ces derniers est estimée à 4,9 milliards de roubles transférables augmentés de 1,8 milliard de dollars US et il lui est dû 7,3 milliards de roubles transférables. L'éclatement du CAEM et l'effondrement de l'État soviétique rendent incertain l'avenir de ces obligations.